

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 7 novembre 2011

Commission « citoyenneté et développement durable »

Séance du 24 octobre 2011

21 Université Permanente des Citoyens Creillois – subventions sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, Mmes LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme OYONO

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à :

M. MONTES

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

Pouvoir à :

Mme BOUKHELIF

Pouvoir à :

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

L'Université Permanente du Citoyen Creillois a comme objectif de renforcer la participation citoyenne de tous les Creillois sans exception. Elle propose des activités telles que les ateliers multimédia, les cafés citoyens, des débats, des conférences, ou encore des expositions. Pour encourager cette participation l'Université s'appuie notamment sur les initiatives associatives.



maintenant !

L'association **Broyouca**, qui a plus de 40 ans d'existence aujourd'hui, réunit les creillois principalement autour de l'insertion sociale et scolaire au travers d'activités artistiques. Son principe : « s'unir dans la diversité et se diversifier pour mieux s'unir ». Pour soutenir l'association dans la concrétisation de ses projets et sa participation aux actions menées dans le cadre de l'Université Permanente du Citoyen Creillois, il vous est demandé d'autoriser le versement d'une subvention sur projet d'un montant de 1500 €.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Citoyenneté, développement durable », en date du 24 octobre 2011,

Considérant la nécessité d'accompagner et de soutenir l'émergence de projets, d'actions, de manifestations citoyennes favorisant l'échange et l'ouverture,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accorder une subvention sur projet d'un montant de 1 500 € à l'association Broyouca.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes, sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville (compte 65/6574/023/CR).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

14 NOV. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

15 NOV. 2011

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 15.11.11. Signature Le Maire.

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raiuy

Creil

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE